Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260330-2103202603-DE

Commune de CALANHEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2103202603

Séance du 21 mars 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation :17/03/2026
Date d'affichage : 17/03/2026

Le 21 mars 2026 à 10h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Yvon PARCHEMINER, le plus âgé des membres du conseil

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, LE BRIS Véronique, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie, HAMON Fanny, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, LABAT-L'HELIAS Envel

Procurations :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Election des adjoints du maire**

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 11
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260330-2103202603-DE

Ont obtenu :
– Liste 1, 11 voix (onze voix)

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. BRIAND Thierry, Mme LE BRIS Véronique, M. PARCHEMINER Yvon.

Fait à Calanhel, le 21 mars 2026

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC